

EN REVUE

Courrier hebdomadaire [du Crisp]

Hebdomadaire,
n° 1691-1692, 63 p.

Ce dossier fouillé consacré à « La police de proximité » est en réalité l'un des volets, rédigé par Carrol Tange, assistant à l'école des sciences criminologiques de l'U.L.B., d'une *Évaluation des contrats de sécurité bruxellois*, réalisée en 1999 pour les ministères de l'Intérieur et de la Fonction publique. Dans sa première partie, il dégage le profil de ce type de police, à travers les textes légaux, les circulaires ministérielles et la pratique des contrats de sécurité. La seconde partie est consacrée à la mise en œuvre de la police de proximité au sein des polices communales bruxelloises qui ont bénéficié de l'apport des contrats de sécurité. L'auteur y voit d'abord un mouvement de vassalisation des autorités communales, motivées par

tiellement financières destinées à leur faire emboîter le pas aux réformes voulues par le ministère de l'Intérieur. À ce jour la police de proximité conserve toujours un contour flou. On la brandit, sans plus de précision, comme un étendard de la volonté politique de changement, alors qu'il ne s'agit — par l'amélioration de certains services d'aide à la population — que de quelques réformes périphériques de l'image de marque d'une police, qui persiste dans ses logiques antérieures de conception contrôlante de la proximité afin de « faire du chiffre » dans la répression. En clair, les agents de quartier ou les ilotiers ne se situent qu'à l'arrière-plan des priorités en matière de développement policier. De manière très ambiguë, l'information qu'ils récoltent se trouve par contre de plus en plus mise en exergue, tant au niveau des chefs de corps qu'au niveau des

discussions générales sur la fonction de police. Elle conduit à s'intéresser au tri opéré dans l'interaction entre policier et public, la grille de lecture des policiers orientant la récolte des informations informelles fournies d'initiative, les attentes du public déterminant une bonne part de ce qui se retrouvera inscrit dans les procès-verbaux.

Epoc

Mensuel, n° 211,
décembre 2000, 40 p.

Rien de tel que la revue de l'Union des progressistes juifs de Belgique pour être informé de manière approfondie sur la guerre qui se joue en Palestine entre un mouvement de libération nationale et une puissance coloniale. Le dossier de ce numéro ne compte pas moins de huit articles sur le sujet, dont plus de la moitié sont écrits par des gens présents sur le terrain. Tous sont à lire. Retenons-en deux, particulièrement éclair-

rants. Celui que Yossi Sarid, dirigeant du Meretz, consacre aux colonies, qu'Israël, sabotant objectivement la paix, est toujours en train d'enclaver aujourd'hui dans les terres palestiniennes occupées (de 1977 à 2000, les colons sont passés de 20 000 à 200 000, dont 14 000 rien que durant la première année du gouvernement Barak). Et celui d'Uri Avnery, responsable de Gush Shalom, intitulé « Douze réponses à douze mensonges courants », où l'auteur (israélien) rencontre de front l'actualité la plus brûlante du conflit. Cet intérêt attentif porté au conflit du Moyen-Orient n'empêche pas la publication de l'U.P.J.B. de suivre simultanément le dossier « droit d'asile » et celui de la restitution des biens spoliés aux Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

Esprit

Mensuel, novembre 2000, 236 p.

Intitulé « L'économie, avec ou sans valeurs? », le dossier d'*Esprit* conteste d'entrée de jeu l'existence même de la soi-disant

« nouvelle économie ». Sa thèse : l'expression éclaire plus sur le devenir de l'individu contemporain, issu des terres démocratiques et capitalistes, que sur les ressorts de l'économie elle-même. Bernard Perret y passe au crible le livre de Jean Gadrey *Nouvelle économie, nouveau mythe?* Jean-Louis Laville analyse les deux projets phares du gouvernement Jospin, les emplois jeunes et la réduction du temps de travail. Et André Orléan formule le problème de départ en termes de passage potentiel d'un individualisme citoyen à un individualisme patrimonial, interprété en termes de conception purement instrumentale du lien social. Le numéro comporte aussi un article de vingt pages de Jacques Ricot sur l'avis du Comité consultatif national d'éthique français (C.C.N.E.), *Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie*, qui, comme l'on sait, propose « l'exception d'euthanasie ». Cela veut dire concrètement que ledit conseil propose au gouvernement d'instaurer, en appoint aux tribunaux auprès desquels des médecins seraient dénoncés pour

euthanasie, un conseil d'experts médicaux auquel les prévenus pourraient demander qu'il soit fait appel pour rendre aux juges un avis éthique — favorable ou défavorable — sur l'acte posé. Pour neuve qu'elle soit en France, cette proposition est singulièrement en retrait par rapport à la problématique en cours actuellement en Belgique. Il n'empêche que Jacques Ricot (et d'autres avec lui dans la presse et les revues) estime que les considérants par lesquels l'avis du C.C.N.E. introduit sa proposition constituent une espèce de cheval de Troie amenant une reconnaissance choquante de la pratique euthanasique dans un espace public français beaucoup plus « principaliste » que le nôtre.

Santé conjugulée

Trimestriel, n° 14, octobre 2000, 106 p.

La revue de la Fédération des maisons médicales (née voici quelques années de la fusion du *Courrier de la F.M.M.* et des *Cahiers du G.E.R.M.*) consacre un volumineux « cahier » à l'économie et à

la politique du médicament. Il couvre trois domaines : l'industrie et le prescripteur ; les génériques, la substitution et les pharmaciens ; la dimension planétaire du problème. Une suite est annoncée dans le n° 15, qui proposera une réflexion sur les aspects psychologiques et sociaux du médicament. L'ensemble comporte forcément des articles techniques, mais une très large proportion du sommaire est tout à fait accessible à l'utilisateur courant des soins de santé, en particulier les très nombreuses contributions du Dr Hoffman qui rythment le numéro. Ainsi en va-t-il des « Facteurs influençant la prescription des médicaments », « De l'influence de la publicité sur la vitesse de vidange du stylo du prescripteur », de « Budget cherche dompteur », ou du système de collecte de données Pharmamet et de son possible usage ambivalent par les mutuelles en quête de développements pour leurs assurances privées. Un simple regard sur l'ensemble du sommaire convaincra les professionnels de la santé de l'intérêt de se procurer ce numéro. Offrir à

leurs enfants, petits-enfants ou neveux, qui se préparent à ces métiers, un abonnement à cette revue, à la fois d'excellent niveau et d'esprit authentiquement démocratique, ne serait pas une mauvaise idée pour ceux qui cherchent encore un cadeau à faire à l'occasion du Nouvel An.

So Na Lux

Trimestriel, n° 34, septembre 2000, 30 p.

Le titre de cette petite revue se décode : « Solidarité de chrétiens de Namur et Luxembourg pour un temps qui n'est pas facile », c'est-à-dire celui d'André-Mutien Léonard. On apprendra notamment dans ce numéro le bon tour qu'ils ont réussi à jouer à ce dernier, dont le premier soin avait été de mettre au rancart, sans cérémonie, ses auxiliaires Mathen et Musty. *So Na Lux* a en effet réussi, grâce aux dons de cinq-mille personnes, à offrir dans *Vers l'Avenir* une page d'hommage aux deux évêques ayant défendu dans le diocèse la tradition chrétienne selon les perspectives ouvertes à Vatican II et lors de l'as-

semblée chrétienne participative de Nassogne. On sait en outre de source sûre qu'un agent de M^{gr} Léonard a tenté jusqu'au bout de négocier avec les frondeurs la gratuité de la page contre le retrait des fameux mots « pour un temps qui n'est pas facile » terminant le texte du merci public aux pasteurs émérites... Quelques pages de José Reding analysent en outre les enjeux du renouvellement des conseils presbytéraux et pastoraux — lieux bien connus d'opposition à l'évêque ultramontain — en termes de guerre des communications (via la presse) et de lutte autour des formations (notamment « néocatéchuménale »), dans un contexte de communautés nouvelles et de paroisses bloquées.

Test Santé

Bimestriel, n° 40, décembre 2000-janvier 2001, 40 p.

L'association Test Achats a fait les titres de la presse avec les résultats de l'enquête sur les soins palliatifs et l'euthanasie que publie ce numéro. Elle porte sur cinq pays euro-

EN REVUE

péens (12384 sondés), mais, pour cinq tableaux sur huit, ne donne les résultats que pour la Belgique. En ce qui concerne l'international, on y apprend (tableau 3) qu'en termes d'opinion publique, la France (84 %) est le pays le plus favorable à la légalisation de l'euthanasie active à la demande d'un patient adulte en phase terminale. La Belgique (81,8 %) vient en deuxième lieu, suivie dans l'ordre par l'Espagne (74,7 %), le Portugal (61,4 %) et l'Italie (55,2 %). La Belgique vient par contre en tête pour la qualité des soins palliatifs (tableau 8). Dans les résultats spécifiquement belges, on épinglera le fait (tableau 5) qu'à l'unanimité des sondés, ce sont les infirmières qui se voient attribuer la cote la plus élogieuse dans la prise en charge des patients. Pour les tableaux 1 et 2, le sondage me paraît poser problème, car si l'échantillon de 3142 personnes se décline en mille personnes représentatives de la population belge de plus de quinze ans, 932

infirmières spécialisées et 933 proches de parents décédés d'un cancer depuis au moins six mois, le nombre de médecins (généralistes, 73 %, et spécialistes, 27 %) se monte seulement à 277 (alors que pour l'année 2000, le nombre de médecins inscrits à l'Ordre est de 40900!). On peut accepter sur la base du tableau 2 d'observer avec *Test Santé* que le personnel médical — à qui en incomberait la responsabilité — est globalement beaucoup plus réticent que ne l'est la population dans son ensemble à l'euthanasie active de patients incurables qui la demanderaient en phase terminale. Mais, si on se réfère aux auditions du Sénat, en va-t-il de même lorsqu'on affirme sur la base d'un échantillon aussi mince que « pour 68,2 % des médecins, il faut modifier la loi pour leur permettre d'accéder aux demandes d'euthanasie active », ou que « 80 % des médecins estiment que l'Ordre devrait plaider en faveur d'une dépen-

nasie »? Il aurait probablement mieux valu parler des « médecins interrogés » et expliquer aux lecteurs les raisons pour lesquelles si peu ont répondu à l'enquête.

Les Midis de l'audiovisuel

L'Association des télé-spectateurs actifs, qui publie la revue *Comment Téléz-vous?*, organisera trois « Midis de l'audiovisuel » sur le thème « L'enfant et la télé », Forum de la Fnac-Bruxelles, City 2, rue Neuve, de 12 h 30 à 14 heures :

– mardi 30 janvier : *L'Europe va-t-elle supprimer la publicité pour les enfants à la télé?*, avec le ministre J.-M. Nolllet, J. Sépulture (Ligue des familles) et L. Joossens (Crioc);

– jeudi 15 février : *Tout sur Bla-Bla*, avec B. Halut (R.T.B.F.);

– mardi 13 mars : *Un an de Niouzz, le JT des 8-12 ans*, avec A. Merkelbag et S. Delhougne (R.T.B.F.).

Hervé Cnudde